Extrait N° 12 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le dix huit septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **10 septembre 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel – Mme BETON Fernande.

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël - **Mme MEZINO Sylvaine*** a donné mandat à M. RIVIERE Raphaël - **Mme LAMOLY Viviane** a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme MEZINO Sylvaine est arrivée au moment de la discussion de la 3ème affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 12 / Création de trottoirs sur la RD 16 et la RD 18
- **Constitution d'un groupement de commandes**
- **Adoption des plans de financement**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a sollicité du Conseil Général une participation au financement de la réalisation des **trottoirs sur les RD 16 et RD 18.**

Le Conseil Général est prêt à intervenir sur les crédits du FIRT dans le cadre d'une convention de groupement.

…/…

Mairie des Avirons

Cette convention est annexée à la présente délibération.

La Commune assure la maîtrise d'ouvrage des deux opérations. Le Conseil Général participe à hauteur de :

▪ 366 103.41 € TTC pour la RD 16
▪ 508 366.48 € TTC pour la RD 18

La Commune a, à sa charge :

▪ 710 376.08 € TTC sur la RD 16
▪ 346 560.36 € TTC sur la RD 18

Le conseil municipal est invité à :

=> Approuver les termes de la convention et le cas échéant autoriser le Maire ou en son absence le 1er adjoint à signer le document contractuel correspondant

=> Approuver les plans de financement des deux opérations

=> Sur la forme, il est demandé au Conseil Général de rectifier les points suivants :

▪ Sur l'ordre de réalisation, il y a lieu d'inverser les tranches :
 • Tranche 1 – RD 18 –(PR1 + 250 à PR2 + 350)
 • Tranche 2 – RD 16 – (PR0 + 550 à PR1 + 550) et RD 18 (PR0 à PR0 + 800).

▪ Au niveau du préambule, il fait référence au Chemin Labrune. Cette référence est à supprimer. Il s'agit de la RD 18.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> Approuve les termes de la convention de groupement à intervenir avec le Conseil Général sous réserve de la prise en compte des modifications listées ci-dessus

=> Autorise le Maire et en son absence le 1er Adjoint, à signer le document contractuel correspondant

=> Approuve les plans de financement des deux opérations.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons